



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de la Formation Professionnelle

Règlement

Appel à projets PARIS CODE#9



Des formations professionnelles innovantes aux métiers du numérique, pour les Parisien.ne.s en difficulté d'accès à l'emploi et en reconversion.

Publication : 14 décembre 2023

Meet up Paris Code : 10 janvier 2024

En présentiel Accueil 9h30 - 12h30 <https://my.weezevent.com/paris-code-9-meet-up-10-janvier-24>

Date limite des candidatures :

Dépôt avant-projet (facultatif) : 31 janvier 2024

Dépôt projet final sur ParisAsso : 14 février 2024

Contact : Paris.Code@paris.fr

Copie : pascal.mongin@paris.fr

N° appel à projets sur PARISASSO: [Appel à projets Paris Code](#)

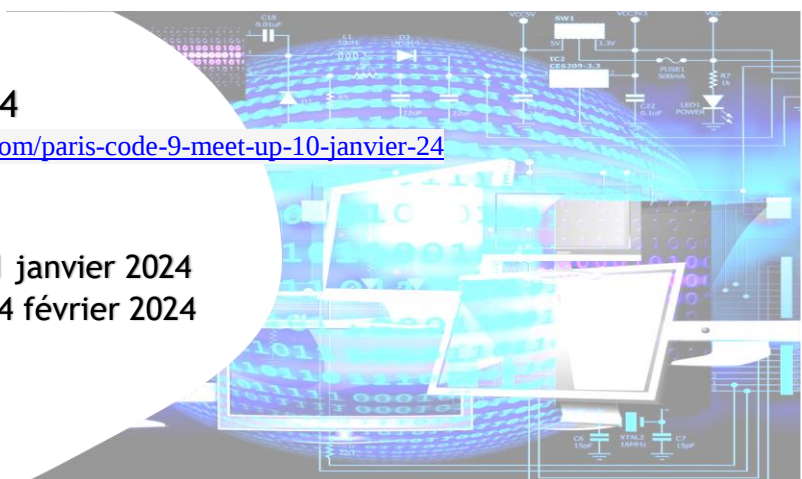


Table des matières

1 : Contexte de l'appel à projets	3
2 : Objet de l'appel à projets	4
3 : Candidats éligibles.....	4
3.1 : Les types de structures éligibles.....	4
3.2 : Les consortiums acceptés.....	4
3.3 : Lauréats des saisons précédentes.....	5
4 : Projets éligibles.....	5
4.1 : Projets éligibles.....	5
4.2 : Projets non éligibles	6
4.3 : Empreinte écologique du numérique.....	6
5 : Métiers visés.....	6
6 : Publics parisiens visés.....	7
7 : Nature du soutien de la collectivité parisienne.....	7
7.1 : Soutien en fonctionnement	7
7.2 : Soutien en investissement	7
7.3 : Labellisation (sans demande de subvention)	8
7.4 : Présentation du budget prévisionnel	8
8 : Calendrier	8
9 : Critères de sélection.....	8
9.1 : Cohérence et pertinence globale du projet :	8
9.2 : Faisabilité économique du projet.....	9
9.3 : Expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé.....	9
9.4 : Ingénierie dans le parcours du stagiaire :	9
9.5 : Partenariat et ancrage local	9
10 : Modalités de versement et de suivi de la subvention	10
11 : Référencement des formations labellisées	10
12 : Réponse à l'appel à projets et processus de sélection.....	10
Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention.....	11

1 : Contexte de l'appel à projets

Depuis 2016, la finalité principale du dispositif Paris Code est de renforcer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi parisiens dans les métiers du code et autres métiers porteurs, notamment des publics en difficulté issus des quartiers populaires, des jeunes en situation de décrochage scolaire, des personnes en reconversion professionnelle et des femmes sous-représentées dans les métiers du numérique (29% des effectifs en 2020).

Des moyens humains, logistiques et financiers importants ont été mobilisés autour d'un appel à projets annuel, avec une enveloppe financière significative, répartie entre les structures de formation lauréates, permettant l'ouverture de 1.000 places gratuites par an pour les stagiaires.

Autour d'un maillage territorial et associatif, Paris Code offre des opportunités pour tous, y compris des publics peu repérés par les entreprises qui embauchent.

Paris Code est un programme qui intervient en complément des dispositifs de la Région Ile de France, de Pôle Emploi, et de différents programmes d'entreprises ou de fondations.

Aux côtés de la collectivité parisienne et de Pôle Emploi, la participation des entreprises au programme Paris Code accélère la montée en compétences des Parisiens dans les métiers du numérique et génère les viviers de compétences dont le territoire parisien a besoin. Avec une participation des OPCO à la sélection des programmes de formation, Paris Code forme aux compétences recherchées par le secteur et atteint un taux moyen de sorties positives de 80%.

Enfin, la communauté Paris Code contribue également aux événements de l'écosystème numérique parisien. Elle participe aux événements de coordination avec ses partenaires institutionnels tels que Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris, les OPCO.... Son programme et le suivi des actions restent accessibles sur www.paris.fr/Paris Code.

Paris Code est aujourd'hui un « label » reconnu à forte visibilité, gage de qualité et de crédibilité. Grâce aux multiples connections des organismes de formation avec le milieu associatif et institutionnel, au profit de l'emploi dans les entreprises parisiennes, Paris Code participe à l'attractivité de Paris.

Le développement de technologies (chat GPT, IA), la consécration des canaux de distribution numérique (marketing digital, pilotage) et la nécessaire sécurisation des données bouleversent les anciens attendus et modifient l'appel à projets.

Cette neuvième édition de l'appel à projets Paris Code cherche résolument à concilier inclusion et emploi tout en réaffirmant l'exigence d'une sensibilisation au numérique écologiquement responsable dans les programmes de formation des futurs professionnels.

2 : Objet de l'appel à projets

Doté d'un budget en fonctionnement et d'un budget en investissement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- permettre la montée en compétences et l'insertion professionnelle des Parisien.ne.s en recherche d'emploi, inscrits dans un service public de l'emploi, par la formation aux métiers porteurs du numérique, en particulier les publics en difficulté issus des quartiers prioritaires, les jeunes notamment les décrocheurs scolaires ou universitaires, les plus de 50 ans ou encore les femmes souvent sous-représentées dans les métiers du numérique ;
- favoriser des actions qui connectent les chercheurs d'emploi et les entreprises qui recrutent ; notamment en encourageant la connexion des organismes de formation dans un réseau d'entreprises garantes de l'adéquation des réponses de Paris Code aux besoins du territoire afin d'augmenter l'employabilité des stagiaires.

Un appel à manifestation d'intérêt à destination des employeurs a été lancé en parallèle pour mettre en œuvre plus étroitement cette synergie.

3 : Candidats éligibles

3.1 : Les types de structures éligibles

- association, établissement public, fondation, structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS), coopérative, syndicats professionnels ;
- et à vocation d'organisme de formation ou d'école avec,
 - Le numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation) ou une preuve de sa demande devra être indiqué dans le dossier de candidature Paris Code
 - La certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (Etat, Pôle Emploi, Région, OPCO).

3.2 : Les consortiums acceptés

Une organisation tissant des liens multiples avec son écosystème ou un maillage d'acteurs du numérique sur le territoire, notamment parisiens, mobilise souvent des expertises variées sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Les candidatures en consortiums participent de ce maillage et sont acceptées.

Les porteurs de projet se présentant en consortium doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant l'appel à projet et la mise en œuvre du projet. Une convention de partenariat doit être déposée avec le projet, en amont du conventionnement avec la

Ville, précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques et contrepartie, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra à minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium.

3.3 : Lauréats des saisons précédentes

Les lauréats des saisons précédentes peuvent de nouveau candidater. Il est exigé d'avoir satisfait aux dispositions des conventions signées précédemment, notamment la fourniture des suivis d'action, les factures liées aux subventions d'investissement reçues, le bilan financier.

4 : Projets éligibles

4.1 : Projets éligibles

Sont éligibles les projets de formation à visée d'insertion professionnelle dans les métiers du numérique qui ne requièrent pas le niveau ingénieur, notamment ceux précisés à l'article 5.

- Les parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la qualification :
 - Pré-qualification avec identification claire des suites de parcours
 - Sas d'entrée vers une formation qualifiante intervenant en prolongement, notamment en POEI
- Les actions directement certifiantes :
 - Certifications d'entreprises, micro-certifications dès lors qu'elles conduisent à l'emploi
 - Titres ou certifications inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS);
 - Certificats de qualification professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Les projets de formation pourront utilement favoriser

- Les synergies entre acteurs ; notamment avec les entreprises pour déterminer et répondre à leurs attentes (contenus techniques, langages informatiques, compétences douces),
- L'expérience pratique des stagiaires par des journées découverte, stages, alternance, et un accompagnement intégrant du coaching ou mentorat, des jobs dating, la réalisation d'un book de présentation des projets réalisés.

Pour les formations nouvelles, à des métiers encore émergents, les démarches de certification en cours devront être précisées.

Seront privilégiées les formations qui :

- Structurent un parcours vers l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en intégrant particulièrement des coopérations avec les entreprises, un accompagnement avant l'entretien d'embauche en cas de POEI et un soutien tout au long de la formation,
- Favorisent le rapprochement d'écoles-entreprises (POEI avec alternance, stages) et d'acteurs (écoles, associations...),
- Innovent en matière pédagogique (blended learning, pédagogies par le faire, tutorat...), permettant d'augmenter le nombre de places offertes et la qualité des apprentissages,
- Sensibilisent au numérique responsable dans les programmes de formation.

La Ville de Paris se réserve la possibilité de sélectionner des porteurs de projets accompagnant les organismes de formation sur l'ingénierie pédagogique et/ou l'accompagnement de publics éloignés du marché de l'emploi en amont et/ou en aval des formations.

4.2 : Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles, les projets :

- Destinés aux salariés du secteur privé (hors champs de l'IAE) ;
- Sans lien avec le territoire parisien
- Les pré-projets, c'est-à-dire ceux qui viseraient une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité sans composante pratique au bénéfice d'un public.
- De formation en alternance, dans le cadre de contrats de professionnalisation et d'apprentissage ; néanmoins les formations permettant l'accès aux formations en alternance sont acceptées et encouragées dans le cadre de parcours bien identifiés et réalistes.
- De formation concernant moins de **15 Parisiens par an**
- Ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets,
- Se limitant au financement du fonctionnement courant des porteurs de projet,
- Ne respectant pas les critères liés au(x) public(s) ou aux types d'actions pouvant être soutenues

4.3 : Empreinte écologique du numérique

Le numérique représente 3% des émissions des gaz à effet de serre (Rapport Green IT 2019).

Paris Code soutiendra les formations qui valorisent des approches écoresponsables, intégrant des outils de sobriété énergétique et des modules de sensibilisation des futurs professionnels du numérique.

5 : Métiers visés

Les formations qui seront proposées viseront les métiers du numérique qui recrutent des compétences accessibles aux chercheurs d'emploi parisiens. Outre l'expertise technique sanctionnée par une certification des apprenants, l'étroite synergie avec des entreprises sera garante d'un taux de retour à l'emploi maximisé.

- Codeur.ses, développeur.ses en proposant des profils attendus par les entreprises,
- Métiers du test et DevOps particulièrement en tension,
- Postes junior de la sécurité, cloud et réseau : conseiller support technique, technicien réseau, technicien helpdesk, technicien sécurité, analyste SOC,
- Analystes de la donnée (data analyst) intégrant IA et Cloud,
- Professionnels de la gestion de projet, du marketing digital et de la vente mobilisant des compétences techniques (chargé e-commerce, community manager, digital business developer, product owner/manager, chef de projet digital..).

6 : Publics parisiens visés

Les bénéficiaires des formations sont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les demandeurs d'emploi parisiens. Pôle emploi comptabilise 107.000 Parisien.ne.s en catégorie A dont 29% en recherche active depuis plus de deux ans et 40% BAC ou infra BAC (2T23).

Quel que soit leur statut, nous distinguerons particulièrement :

- Le public en reconversion professionnelle et notamment de 50 ans et plus (32% des inscrits) ;
- Les décrocheurs scolaires et universitaires,
- Les habitants des quartiers prioritaires de la Ville (18% de la population parisienne) ;
- Les femmes, qui restent minoritaires dans les métiers du numérique. Une attention particulière devra être portée à la parité femme/homme dans l'ensemble des actions proposées ;

7 : Nature du soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité intervient principalement en fonctionnement, à titre exceptionnel en investissement :

7.1 : Soutien en fonctionnement

- Rémunération des intervenants de formation ;
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature ;
- Plafond à 50 % des dépenses totales de fonctionnement.

7.2 : Soutien en investissement

- Ingénierie pédagogique pouvant inclure la création d'outils et d'innovations pédagogiques (apprentissage par pair, pédagogie par le faire, blended learning), à caractère durable ;
- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, les matériels (ordinateurs, logiciels...) dédiés spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité ;
- Plafond à 80 % des dépenses totales d'investissement.

Les coûts des investissements proposés devront être maîtrisés et les solutions open source privilégiées, pour tout ou partie des projets. La Ville de Paris sera attentive aux solutions techniques déjà existantes sur le marché et se réserve le droit de ne pas soutenir des projets proches déjà financés ou existants en open source.

Les réalisations à partir d'investissements immatériels, dans les solutions d'enseignements tels que les plateformes d'apprentissage et de ressources formation, devront faire l'objet de diffusion et partagées avec d'autres organismes Paris Code. Ces outils auront pour vocation à bénéficier au plus grand nombre de Parisiens et devront permettre au programme Paris Code de passer à l'échelle des besoins en compétences numériques sur le territoire.

Les investissements réalisés le dernier trimestre du projet seront exclus.

7.3 : Labellisation (sans demande de subvention)

Les candidats souhaitant obtenir le label Paris Code, sans soutien financier, devront également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenants.

7.4 : Présentation du budget prévisionnel

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. Les demandes en investissement devront obligatoirement être appuyées par un ou plusieurs devis qui représentent l'intégralité des dépenses.

8 : Calendrier

Les actions devront être réalisées avant la fin de la convention annuelle signée entre le lauréat et la Ville de Paris.

Le calendrier indicatif du présent appel à projets est le suivant :

- Lancement : 14 décembre 2023
- Meet up Paris Code : 10 janvier 9h30-12h30, inscription obligatoire, lien en page de garde
- Date de dépôt de pré-projet (facultatif) : 31 janvier 2024
- Date limite de dépôt du projet final sur Paris Asso : 14 février 2024
- Instruction des candidatures : février - mars 2024
- Délibération du jury de sélection : début avril 2024
- Conseil de Paris visé : 25 au 28 juin 2024. En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention sera signée pour une durée d'un an (juillet 2024 à juillet 2025). Les actions de formations doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

9 : Critères de sélection

Cinq gammes de critères non hiérarchisés constituent la grille d'analyse des dossiers :

9.1 : Cohérence et pertinence globale du projet :

- Réponses aux objectifs de l'appel à projets et à des besoins clairement identifiés
- Ciblage sur des métiers qui recrutent les profils formés, adéquation avec les attentes des entreprises,
- Ciblage des publics précédemment définis : accessibilités (niveau scolaire, QPV, reconversion professionnelle après 50 ans, féminisation), volumétrie, adéquation des formations aux niveaux des apprenants et aux attentes des entreprises.
- Les connexions de l'organisme de formation et de ses partenaires avec le tissu associatif et institutionnel parisien et avec les entreprises, notamment parisiennes. L'objectif est de diversifier les sources de détection des stagiaires et d'adapter au mieux ses offres de formation au public recruté et aux besoins des entreprises.

Concernant les actions qualifiantes et certifiantes, l'adéquation de ces formations à la demande du marché et l'employabilité des apprenants en fin de formation (à 6 mois) seront particulièrement considérés dans l'analyse des dossiers.

9.2 : Faisabilité économique du projet

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Moyens humains et financiers cohérent avec les objectifs,
- Cofinancements identifiés et obtenus
- Justification des demandes de subventions
- Solidité financière de l'organisme (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet).

La subvention demandée devra venir en complément d'autres ressources affectées au projet et ne pourra excéder 50 % des ressources prévisionnelles du projet en fonctionnement. L'objectif visé est la gratuité des formations pour les apprenants Paris Code, un reste à charge symbolique sera toléré. Le budget prévisionnel devra faire apparaître la modalité d'atteinte de cet objectif.

Les co-financements du projet devront être indiqués ainsi que leur état d'avancement.

9.3 : Expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé.

- Une capacité à former et transmettre des savoir-faire : composition de l'équipe, qualification des formateurs et intervenants,
- Contenus pédagogiques de la formation : technique, technique de retour à l'emploi, immersion,
- Atouts du projet en termes d'innovations, notamment pédagogiques,
- Actions de sensibilisation et/ou formation sur l'impact environnemental des activités numériques (sobriété énergétique, approche écoresponsable),
- Obtention d'une certification

9.4 : Ingénierie dans le parcours du stagiaire :

- Sources et modalités de détection des stagiaires parisiens,
- Accompagnement vers l'emploi : accompagnement du stagiaire, identification des suites de parcours, relation avec entreprises parisiennes

9.5 : Partenariat et ancrage local

- Valorisation de l'ancrage local parisien : lien avec des associations, Institutionnels,
- Valorisation des partenariats : écoles de formation, intervenants thématiques, entreprises,
- Qualité et réactivité du suivi et compte rendu des actions auprès de la Ville.

10 : Modalités de versement et de suivi de la subvention

Modalités de versement

Une convention définissant les objectifs et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Ville de Paris et le bénéficiaire de la subvention. Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement en une fois.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une délibération présentée au vote du Conseil de Paris.

Modalités de suivi

Au cours des 12 mois qui suivent l'attribution de l'aide, les bénéficiaires remettent des éléments de bilan sur le déroulement de l'action, en présentant la mise en place effective du projet. Ils sont invités à faire part des résultats et difficultés rencontrées à l'occasion de réunions à l'initiative de la Ville de Paris ou de l'organisme lauréat.

La Ville se réserve le droit de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans maximum avec certains porteurs de projets. Dans ce cas, une nouvelle demande de subvention assortie de bilans annuels devra néanmoins être déposée chaque année, selon des modalités qui seront alors précisées.

11 : Référencement des formations labellisées

Les organismes financés dans le cadre de l'AAP Paris Code devront être référencés sur les plateformes

- la plateforme Dokelio <https://dokelio-idf.fr> permettant d'enregistrer l'offre de formation Paris Code en offre conventionnée et d'organiser une mise en visibilité sur le site paris.fr/formations

- la plateforme de Pôle Emploi Kairos, pour l'enregistrement des formations Paris Code et la mise en place des AIF et POEI.

Dans le cadre d'une offre de service d'assistance au sourcing candidats, la Ville de Paris, en partenariat avec Pôle Emploi, proposera aux organismes lauréats une mise en visibilité de leurs formations labellisées sur la plateforme <https://emploi.paris.fr> ; cette plateforme permet aux candidats de s'inscrire à des réunions d'information à l'entrée en formation, organisées dans les Points Paris Emploi.

12 : Réponse à l'appel à projets et processus de sélection

Les dossiers de projet final devront être remis sous forme dématérialisée dans ParisAsso, accessible depuis le site www.paris.fr, **jusqu'au 14 février 2024 inclus**. Sans attendre cette date butoir, un dépôt de candidature par mail à l'adresse Paris.Code@paris.fr et/ou pascal.mongin@paris.fr est conseillé. Des échanges avec l'équipe Paris Code sont possibles pendant la période de candidature.

Processus de sélection : Un comité de sélection se réunira en avril 2024 pour étudier les candidatures éligibles à l'appel à projets et sera composé des élus concernés, des acteurs de l'emploi et de partenaires privés.

Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

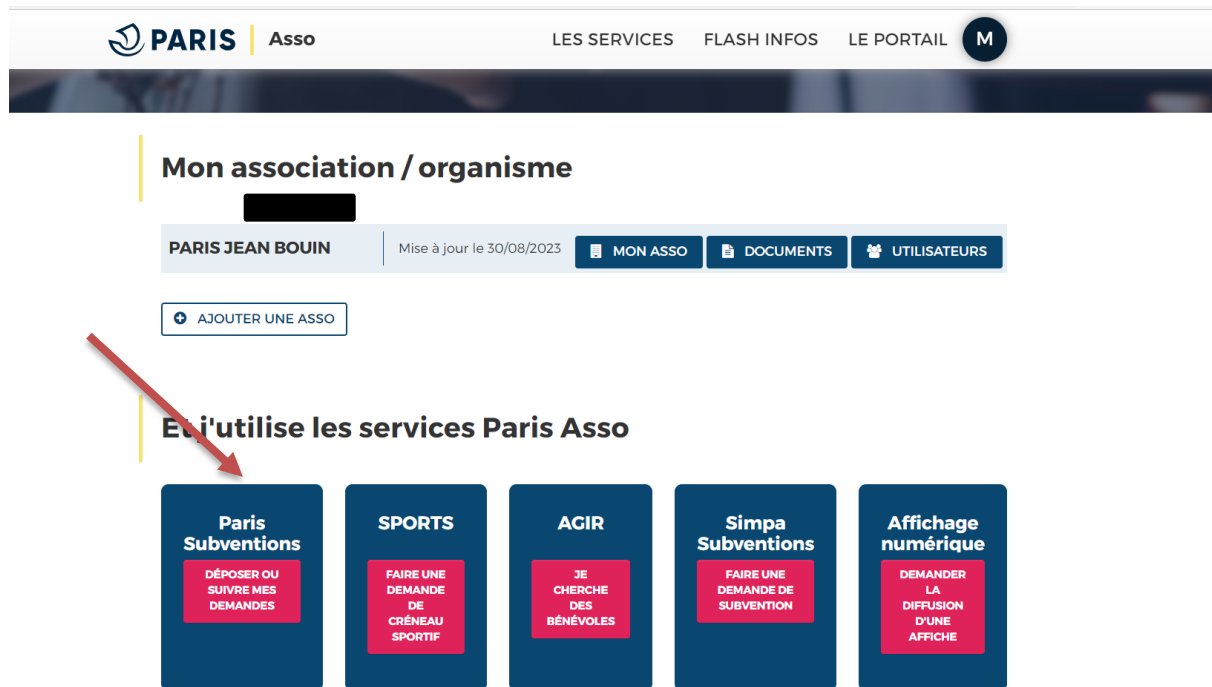
Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

1) **Déposer une demande de subvention**

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :



Mon association / organisme

PARIS JEAN BOUIN | Mise à jour le 30/08/2023 | MON ASSO | DOCUMENTS | UTILISATEURS

AJOUTER UNE ASSO

Et j'utilise les services Paris Asso

- Paris Subventions**
DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES
- SPORTS**
FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF
- ACIR**
JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES
- Simpa Subventions**
FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION
- Affichage numérique**
DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE

Le service Subventions s'ouvre :



Dépôt et suivi de demandes de subventions

Vous êtes connecté(e) au compte de l'association « PARIS JEAN BOUIN »

Vous souhaitez :

- Demander à un appel à projets de la ville de Paris
- Faire une demande de subvention

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle ».

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom Statutaire : [REDACTED]
Sigle : PARIS [REDACTED]
Site Web : [REDACTED]
Numéro SIRET : [REDACTED]
Numéro RNA : [REDACTED]
Adresse du siège : [REDACTED]
Code Postal : 75011
Ville : PARIS
Reconnaissance d'utilité Publique : non

Adresse de correspondance MODIFIEE

Adresse : [REDACTED]
Code Postal : [REDACTED]
Ville : PARIS
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Responsable légal

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Fonction : Président.e de l'association
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Vos coordonnées individuelles

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Fonction : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 0
Nombre de salariés : 20 à 49 salariés
Nombre d'adhérents : 0

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire Nationale des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022
- Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner

Démarrer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

☐ Le fonctionnement annuel de votre structure
☒ Un projet ou une action en particulier
☐ Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

producc

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

2 Information sur votre structure

Attention, les informations renseignées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

lv

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'adhérents *	Nombre de bénévoles *
0	0
Nombre de personnes mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETPT) *
0	0

Besoin d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

3 Informations Financières



Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? *

☒ Oui ☐ Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? *

☐ Oui ☒ Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? *

☐ Oui ☒ Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

2024

CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

☐ Je ne peux pas fournir le document.

Modèle de budget prévisionnel



Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat ou de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Budget prévisionnel de la structure *

* Fichier au plus formaté comme suit (les champs obligatoires ont un point d'exclamation à côté) :

Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 5 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON COTÉES	☒	☒
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
SUBVENTION A PERCEVOIR (MONTANT TOTAL DE DONNEUR DE SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRE À SES AIDES)	☐	☐
DETRES		
CREANCES		
TRESORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter

Passer à l'étape suivante



Enregistrer



Aide

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

Dernier rapport d'activité

Fourner les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNEZ

Dernier rapport d'activité *
1 document par 1000 caractères maximum (pdf, doc, docx, xls, xlsx) d'un poids maximal de 10 Mo

Document(s) en(sau)x
 nouveau_rap.pdf
 10 Mo

Année du document *

2022

☐ Je ne peux plus fournir le document

* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter | Passer à l'étape suivante

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

5 Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 500 caractères maximum

Présenter les objectifs flés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 500 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs flés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet *

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de pascal.mongin@paris.fr).

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets Paris Code précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- ☐ Dossier COSA (CERFA)
- ☐ Agrément ESUS
- ☐ Dossier de candidature à appel à projets
- ☐ Devis investissement
- ☐ Licence d'entrepreneur du spectacle
- ☐ Fiche technique sports de proximité
- ☐ BP établissement petite enfance
- ☐ Dotations amortissements petite enfance
- ☐ Bilan intermédiaire action n-1
- ☐ Formulaire Jeunesse
- ☐ Agréments Vacances Adaptées
- ☐ Attestations de co-construction TAP
- ☐ Convention de partenariat
- ☐ Fiche descriptive du/des partenaire.s

Localisation de l'action

Votre action concerne *

- ☐ Tout Paris
- ☐ Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites *

800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (patrimoine et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et du salarié-e-s etc.). Cette présentation doit être conforme avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETPT *
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT À L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOYÉS		
VOLONTAIRES (SERVICES CIVILIS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro.
ETPT : voir l'aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein.
Tauxés

Budget prévisionnel du projet

	MONTANT (EN EUROS) *
TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ?

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

☐ Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter **Passer à l'étape suivante**

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 5 de votre dossier de candidature (**5. BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS**)

Contact, RIB et attestation

Contacts pour le suivi de la demande

Nous considérons les coordonnées ci-dessous comme vos données **PRO**.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Coordonnées courriel :

Nous pouvons contacter via courrier par **PM** ou **PR**.

Relevé d'identité bancaire

Le relevé d'identité bancaire est le document qui permet d'identifier les coordonnées bancaires de votre entreprise, sous l'angle d'un exact titulaire d'un compte bancaire. **PRO** ou **PR**.

☐ Je n'ai pas de compte bancaire et je ne souhaite pas en ouvrir un.

Attestation et envoi

Je suis le **responsable légal** de l'association **ASBL** ou **ASBL**.

☐ Oui

Pour être considéré comme représentant légal de l'association, votre nom doit avoir été déclaré à la Préfecture.

☐ J'atteste l'exactitude des coordonnées bancaires indiquées. Pour la validation, cliquez ici

☐ Je certifie :

- que l'association est la seule et véritable association existante, enregistrée, soumise au droit fiscal français et reconnue d'utilité publique.
- que son objet social est conforme aux informations du présent formulaire, notamment si elle a des activités de subvention ou d'investissement, d'investissement public.
- que l'association est la seule et véritable association existante soumise au droit fiscal français.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter **Passer à l'étape suivante**

Veuillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

2) Liste des pièces à fournir dans Paris Asso (documents du partenaire)

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans **l'espace Paris Asso de l'association** sont les suivants :

1. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Associations), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, il faudra alors fournir dans Paris Asso : la liste à jour des membres du Conseil d'Administration, les statuts de l'association et le dernier récépissé fourni par la préfecture.
2. Le **rapport annuel d'activité 2022** validé en Assemblée Générale 2023
3. Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2023, complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2022, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
4. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
5. **Le bilan, le compte de résultats et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes. **Les comptes 2023 seront exigibles au 1er juillet 2024.**
6. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
7. Le **budget prévisionnel global 2024** de l'association
8. Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain sur la plateforme Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain », qui se trouve dans la partie « informations générales ». **Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande**

Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises :

1. Statuts de la société et plaquette de présentation, site internet
2. Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
3. Liste des dirigeants actuels de la structure
4. Agrément ESUS le cas échéant
5. S'il est exigible, rapport du commissaire aux comptes (général et spécial)
6. Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable

Attention, les pièces propres à l'association (RIB, Procès-verbaux des AG, comptes, rapports d'activité...) sont à télécharger dans les « **documents du partenaire** » = **dans la partie « vos documents »**. Alors que les **pièces relatives aux projets** (dossier de candidature, devis, bilan intermédiaire etc) sont à introduire dans les « **documents associés à la demande** ».